



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 19 octobre 2018

### **CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET REMISE DES DIPLÔMES D'ÉTAT**

**Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, Catherine Lhéritier, Vice-présidente chargée du personnel, de l'enseignement supérieur et de l'aérodrome du Breuil, et Florence Doucet, Conseillère départementale déléguée à l'enfance, la famille et aux personnes handicapées, remettent, ce vendredi 19 octobre, les Diplômes d'État à 15 nouveaux assistants familiaux. L'occasion de mettre en avant cette profession essentielle pour la protection de l'enfance.**

#### **Le Conseil départemental s'engage pour l'enfance**

Le Conseil départemental accompagne les familles en ciblant son action sur **la prévention et la protection** des parents, des futurs parents et des enfants.

**En 2018, le budget du Conseil départemental en faveur de l'enfance s'élevait à 38 millions d'euros.**

Le Département de Loir-et-Cher privilégie les actions de prévention à domicile afin de permettre aux enfants de vivre avec leur famille. Toutefois, **lorsque la prise en charge des enfants s'avère nécessaire, l'accueil par des assistants familiaux est privilégié.** Ce mode de placement permet à l'enfant de tisser des liens affectifs et relationnels, et de grandir dans les meilleures conditions.

#### **Le métier d'assistant familial**

**L'assistant familial accueille à son domicile un ou plusieurs enfants ou adolescents retirés de leur famille pour des raisons sociales.**

**Il procure à l'enfant ou l'adolescent des conditions de vie favorables lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.** Ce travailleur social exerce, à son domicile, un métier exigeant au quotidien. L'ensemble de la famille de l'assistant familial est engagé dans ce projet d'accueil.

**C'est un travail d'équipe qui se pratique aux côtés des professionnels socio-éducatifs.** Les assistants familiaux font partie de l'équipe de protection de l'enfance et de la famille et en sont acteurs à part entière.

À ne pas confondre avec le métier d'accueillant familial qui consiste à accueillir à domicile des personnes âgées (plus de 60 ans) ou des personnes handicapées (à partir de 18 ans).

#### **CONTACT PRESSE**

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Quelle formation et quel diplôme pour exercer ce métier ?**

Après l'obtention de l'agrément du Conseil départemental et avant l'accueil du premier enfant, l'assistant familial doit suivre un stage préparatoire de 60 heures.

**Le diplôme nécessaire pour devenir assistant familial est le Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF).** Il permet d'exercer sans limitation de durée alors qu'en l'absence du DEAF, un agrément doit être renouvelé tous les cinq ans.

Ce diplôme peut être obtenu de deux manières : **soit via une formation obligatoire de 240 heures ; soit par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience.**

**Aujourd'hui, quinze nouveaux assistants familiaux obtiennent leur Diplôme d'État d'Assistant Familial suite à la session d'examen d'avril 2018 : Madame Béatrice ADDALA, Madame Angélique AUBERT, Madame Aurore BARTHELEMY, Madame Valérie BELLOUET, Madame Lorella BIGOT, Madame Dolorès CHABAULT, Madame Edwige CLOTAIRE, Monsieur Éric ENUDDE, Madame Laurence FIX-NUTCHEY, Monsieur Romuald GAUTHIER, Madame Marianne GRISEZ, Madame Florence JACQUELIN, Madame Dulce MENAHEZE, Madame Véronique PETRIKOVA, Madame Estelle VALLEE.**

### **Chiffres clés 2018**

38 millions d'euros de budget consacrés à la protection et à la prévention de l'enfance

257 assistants familiaux au 1<sup>er</sup> octobre

454 enfants placés

### **CONTACT PRESSE**

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12